

PIANO COMPLÉMENTAIRE CHANTEUR

A) MODALITÉS D'ADMISSION :

Le nombre de places étant limité, les places sont attribuées selon l'ordre de priorité suivant aux élèves inscrits :

- en CPES,
- en Cycle Spécialisé,
- en 3C Fin d'Etudes,
- en 2ème cycle
- en 1^{er} cycle

A partir du 2ème Cycle de chant, le cours de piano chanteur est accessible aux élèves qui choisissent cette discipline comme discipline complémentaire.

Le certificat Piano complémentaire chanteur est obligatoire pour l'obtention du DEM de chant.

Une équivalence permettant d'être exempté de cet enseignement pourra être accordée après évaluation. Cette évaluation se déroulera lors d'une rencontre avec le professeur en tout début d'année scolaire. Une dispense peut aussi être accordée par une commission d'équivalence après études des diplômes et certificats précédemment obtenus

B) CURSUS

Durée des études : 1 à 2 ans

Cycle unique

Temps de cours hebdomadaire : 30 minutes

C) ÉVALUATION

Pendant la durée du cursus, les élèves sont soumis au contrôle continu.

L'examen est obligatoire dès la 1ère année.

L'examen terminal comporte les épreuves suivantes :

- réalisation d'une gamme au choix parmi les tonalités majeures et mineures jusqu'à trois altérations mains ensemble par mouvement parallèle sur trois octaves
- réalisation à la main droite des accords parfaits majeurs et mineurs jusqu'à trois altérations, accompagnée par une basse à la main gauche
- réalisation d'une cadence parfaite dans des tonalités simples jusqu'à trois altérations
- un accompagnement de Vaccai au choix du jury parmi les deux travaillés dans l'année présentés le jour de l'examen

D) RÉCOMPENSES

Certificat piano complémentaire chanteur

Mention Très Bien

Mention Bien

Mention Assez Bien

Un certificat obtenu avec la mention Très Bien ou Bien met fin aux études de piano complémentaire chanteur

Un certificat obtenu avec la mention Assez Bien peut donner accès à une année supplémentaire, dans la limite des places disponibles et de la durée maximale du cursus.